

COMPTE RENDU
Réunion du 1er comité de pilotage du site Natura 2000 « Montagne de la Moure,
Causse d'Aumelas » FR 9101393
du 29/09/2011

Présents :

| | |
|-----------------------|--|
| ALAMDETE Francis | Conseiller municipal de St-Pargoire |
| ALEXANDRE Muriel | Syndicat mixte du bassin de Thau |
| BARET Alain | CRPF, Président du Syndicat forestier 34 |
| BARTHELEMY Florence | DDTM 34 |
| BENE Laure | Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, |
| BERTOLINI Jean-Pierre | Maire de St-Paul et Valmalle |
| BROCHIERO Fabien | DDTM 34, |
| CABELLO Gérard | Maire de Montarnaud et Président SIADE Mas Dieu |
| CARETTE Julien | ONF |
| CHARBONNIER Dominique | Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Hérault (SIEVH) |
| CINCON Sylvie | Adjointe au maire de Pignan |
| DALERY Guillaume | Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault |
| DEMAY Jérémie | Association « la Salsepareille » |
| FABRE J. | Adjoint mairie de St-Pargoire |
| GAILLARD Lucie | Chargée de mission pesticide SIEVH |
| GARCON Julien | EDF Energies nouvelles |
| GIBERT Annick | CCIT Sète |
| GILLIOZ Lucie | Fédération Régionale des Chasseurs LR, |
| GRANIER Valérie | FRCV LR |
| HAMZA Nabila | DREAL LR |
| KREBS Marc | DDTM 34 |
| MARTY Robert | Adjoint au maire de Cournonterral |
| MAWOIS Marin | Délégué Hérault du CODEVER |
| MICOLA Sylvain | ADVAH, Chambre d'agriculture 34, |
| MOLTO Jérôme | Communauté de communes Vallée de l'Hérault, |
| OLIVIER Jacques | CG34, Espaces verts |
| PALOC Eric | Maire de Vendémian |
| PONCE Jean-Claude | Président du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Hérault |
| RAVAYROL Alain | Association « la Salsepareille » |
| RIOUX Jean-Antoine | Société de protection de la nature Languedoc Roussillon (SNPLR) |
| SAINT-PIERRE Michel | Maire d'Aumelas |
| SALASSE Jean-Paul | Association « Les écologistes de l'Euzière » |
| SALLE Alexandre | Communauté de communes du Nord bassin de Thau |
| SAYAG Albert | Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, |
| SUBRA Nicolas | EDF Energies nouvelles |

Absents excusés :

| | |
|---------------------|--|
| BRUN Christian | SAFER, |
| CALMETTE Boris | FRCV LR, Fédération des Vignerons Coopérateurs Languedoc Roussillon |
| DESROSNAY O. | Région LR |
| LAFFONT J. | INAO |
| MEUNIER Cyril | Président du SYBLE |
| PETARD Monique | Présidente CLE SAGE Lez Mosson |
| SAGNIER Jean-Michel | Président Union Vignerons vicomté |
| VILLARET Louis | Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. (Pouvoir donné à M. St Pierre) |

Ordre du jour

- 1- *Présentation de la démarche Natura 2000 et mise en œuvre*
- 2- *Présentation du SIC « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » et de ses enjeux*
- 3- *Présentation des enjeux oiseaux et des projets de zones d'étude*
- 4- *Désignation du président du Comité de Pilotage Natura 2000*
- 5- *Désignation de la structure porteuse chargée de la réalisation du document d'objectifs*
- 6- *Calendrier prévisionnel de réalisation du DOCOB*
- 7- *Questions diverses*

Mme BARTHELEMY, Responsable du service Agriculture, Forêt et gestion des Espaces Naturels à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, accueille les participants. Elle demande la confirmation de présence de chaque membre du comité de pilotage en nommant leurs structures respectives.

Sur 24 élus, 10 sont présents ou représentés. M. BROCHIERO rappelle qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire d'avoir le quorum et il demande si l'ensemble des membres du comité de pilotage sont d'accord pour poursuivre la réunion du comité de pilotage et procéder au choix du Président et de la structure porteuse dans la mesure où plusieurs élus aujourd'hui absents étaient présents au cours des deux réunions de sensibilisation des élus organisées en mai et juin derniers.

En l'absence de remarques particulières, la réunion se poursuit conformément à l'ordre du jour.

1- Présentation de la démarche Natura 2000

Cette présentation est réalisée par Fabien BROCHIERO, chef de l'unité « Forêt – biodiversité - chasse » de la DDTM 34, et débute par la définition des objectifs de la démarche Natura 2000. Il s'agit d'une politique commune concertée pour la préservation de l'environnement constituant un réseau à l'échelle européenne et issue de deux directives « Habitat » et « Oiseaux ».

Monsieur BROCHIERO rappelle que ce réseau a pour vocation la protection d'espaces naturels ayant un intérêt patrimonial élevé. Il indique que la planète connaît sa 6^{ème} crise en termes de régression d'espèces, cette dernière étant très majoritairement due à l'impact des activités humaines.

L'objectif à l'échelle européenne est de limiter cette disparition en mutualisant les efforts.

Il précise par ailleurs que la France n'a pas atteint en 2010 l'objectif qu'elle s'était fixée de stopper la perte de biodiversité dans le cadre de sa stratégie nationale pour la biodiversité établie en 2004.

M. Poncé, SIEVH, demande s'il sera possible de continuer à défricher pour replanter de la vigne avec Natura 2000. Monsieur BROCHIERO indique qu'il sera nécessaire de produire dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement une évaluation des incidences simplifiée dans un premier temps et complète dans le cas d'incidences potentielles sur les habitats justifiant la délimitation du site Natura 2000. Il précise toutefois que les opérations de défrichement ne devraient a priori pas poser de problèmes puisque l'enjeu majeur sur le Causse d'Aumelas est le maintien des milieux ouverts ce qui contribuera à mener des actions dans ce sens.

M. Poncé demande à ce que les pompages supplémentaires soient limités. Monsieur BROCHIERO précise que ce n'est pas spécifique à Natura 2000, ces efforts se font au niveau départemental dans le cadre de la protection de la ressource en eau.

2- Présentation du SIC « Montagne de la Moure Causse d'Aumelas » et de ses enjeux

Monsieur BROCHIERO présente le site, son périmètre ainsi que la répartition de la surface par communes et EPCI concernés, et rappelle l'historique de création du site. Il présente ensuite les richesses du site et ses enjeux.

3- Présentation des enjeux oiseaux et des projets de zones d'étude

Mme HAMZA présente les enjeux oiseaux et les projets de zones d'étude. Elle propose deux zones d'études habitats et oiseaux, la première basée sur le périmètre initial du SIC proposé en 2001 et la seconde basée sur la ZNIEFF de type 2 « La Moure et cause d'Aumelas ». Elle précise que l'objectif est d'obtenir de la connaissance sur des zones d'étude cohérentes du point de vue écologique. Le choix d'une éventuelle modification du périmètre Natura 2000 du SIC sera fait dans 2 ans par le comité de pilotage du SIC.

Une discussion s'en suit sur les projets de zones d'étude.

Mme BARTHELEMY précise que la zone d'études n'est pas un périmètre Natura 2000. Celui-ci sera défini en fin de document d'objectifs par le comité de pilotage fin 2013.

M DALERY Guillaume, Fédération Départementale des Chasseurs, demande combien d'hectares et de communes supplémentaires concerneront ces zones d'étude par rapport au SIC actuel.

Mme HAMZA précise que la ZNIEFF de type 2 couvre 16 272 ha et le SIC officiel 9 369 ha. M. BROCHIERO complète en précisant que cela correspond à 4 communes complémentaires par rapport au SIC actuel : St-Bauzille-de-la-Sylve, Cournonsec, Loupian et Gignac.

Mme HAMZA rappelle que la réduction de périmètre du SIC entre 2001 et 2002, date de transmission à l'Europe, reposait en 2001 sur une inquiétude de l'INAO sur l'évolution des zones AOC. Aujourd'hui il n'est plus nécessaire de rester sur cette exclusion vu les retours d'expérience sur les vignobles en zone Natura 2000 après presque 10 ans d'expériences.

M. SUBRA, d'EDF Energies Nouvelles, demande si l'objectif est de créer une ZSC, Zone Spéciale de Conservation, ou une ZPS, Zone de Protection Spéciale, ou les deux.

Mme HAMZA indique qu'aujourd'hui le travail porte sur le SIC, Site d'Importance Communautaire, officiel et non sur une ZPS. Vu l'intérêt ornithologique du cause d'Aumelas, l'objectif est de profiter du diagnostic du SIC pour étudier les enjeux avifaune du site. Selon les conclusions des diagnostics écologiques, éventuellement un projet de ZPS pourra émerger.

M. BROCHIERO indique que le fait d'avoir une meilleure connaissance des oiseaux permettra de mettre en cohérence les propositions habitats et oiseaux.

Il précise qu'il existe une réglementation propre en France concernant les espèces protégées dont les portées réglementaires sont plus importantes et contraignantes que Natura 2000. Un certain nombre d'espèces protégées au niveau national bénéficient d'un PNA (Plan National d'Actions) visant à restaurer les populations en danger de disparition.

M. SUBRA indique qu'il est important de cibler les espèces par rapport à leurs habitats et leur territoire afin de voir les connexions qui existent entre ces espèces. Il demande si l'échelle d'études ZNIEFF n'est pas trop petite au vu des enjeux oiseaux du secteur et demande si l'étude oiseaux pourra prendre en compte les enjeux au-delà de la ZNIEFF.

M. BROCHIERO indique qu'il est nécessaire de fixer une limite à la zone d'étude du fait des budgets disponibles pour l'élaboration du DOCOB.

M. SUBRA précise qu'il existe déjà de nombreuses connaissances sur le secteur.

Mme BARTHELEMY précise que l'objectif de l'Etat est d'obtenir des informations sur la localisation des espèces avec leur site de nidification, d'alimentation, etc.

M. RAVAYROL complète en précisant que l'étude avifaune devra faire un important travail de synthèse des données existantes.

Mme GRANIER Valérie, représentante de la Fédération Régionale des Vignerons Coopérateurs, demande pourquoi l'INAO avait demandé à sortir les parcelles du SIC Natura 2000 en 2001.

M. BROCHIERO indique que la position de l'INAO en 2001 et 2002 s'explique par l'historique lié aux difficultés de la mise en place de Natura 2000 notamment en Alsace sur des enjeux écologiques liés

aux dernières pelouses sèches des coteaux alsaciens convoitées par la viticulture. La situation alsacienne n'est pas du tout transposable au contexte du Languedoc Roussillon et notamment de l'Hérault. Ainsi chez nous sur le Pic St Loup, le Minervois ou encore le causse d'Aumelas nous ne rencontrons pas ces mêmes oppositions entre Natura 2000 et la culture de la vigne.

M. BROCHIERO a pris contact avec les représentants de l'INAO qui sont désormais invités à toutes les réunions du COPIL.

M. SAINT PIERRE propose qu'une réunion de travail soit organisée afin de définir les zones d'étude habitats et oiseaux. Il précise que par exemple il n'est pas nécessaire que les études portent sur les zones à urbaniser. Il demande que l'INAO soit associé à cette réunion à venir sur le choix des zones d'études.

M. MICOLA demande le lien entre la zone d'étude et les futurs périmètres SIC voire ZPS.

Mme BARTHELEMY répond que le périmètre sera défini dans deux ans à la fin de l'élaboration du DOCOB du « SIC Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas ». Si le choix de créer une ZPS est fait par le comité de pilotage, le DOCOB sera unique pour les deux sites Habitats et Oiseaux comme cela a été le cas sur le Causse du Larzac.

M. BARET, Administrateur du CRPF, Président du Syndicat forestier 34, indique que les enjeux forestiers des communes de St-Paul-et-Valmalle, Montarnaud et la Boissière sont importants. Il interroge sur l'intégration éventuelle des ces secteurs dans la zone d'étude à venir et sur l'impact de Natura 2000 en terme de gestion forestière.

Mme HAMZA rappelle que les zones d'étude ne peuvent pas être trop grandes pour des raisons budgétaires et que l'objectif actuel est d'acquiescer de la connaissance. Le périmètre de gestion sera défini dans deux ans par le comité de pilotage avec tous les éléments dont il disposera.

Mme GRANIER Valérie, représentante de la Fédération Régionale des Vignerons Coopérateurs, indique que s'il s'agit d'une zone d'étude et non pas d'un périmètre, cela ne pose pas de problème.

Mme BARTHELEMY accepte la proposition de M. le Maire d'Aumelas de faire une réunion spécifique avec les élus concernés par les projets de zones d'étude ainsi que l'INAO rapidement afin de définir ensemble les zones d'étude qui seront retenues. La DDTM se chargera des convocations.

Mme GRANIER Valérie demande que l'ensemble des instances viticoles soient associées.

M. BROCHIERO répond qu'il n'est pas possible d'associer tout le comité de pilotage et propose que les structures le souhaitant fassent remonter leur avis sur les projets de zones d'étude par courrier à la DDTM, à la DREAL ou aux maires des communes concernées.

4- Élection du président du COPIL

Mme BARTHELEMY propose la candidature de Monsieur SAINTPIERRE, Maire d'Aumelas, qui est l'unique candidat au poste de Président du comité de pilotage.

Mme BARTHELEMY fait procéder à l'élection.

Monsieur SAINT PIERRE est élu à l'unanimité des élus présents.

Monsieur SAINT-PIERRE indique que le Vice Président à l'Environnement de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, M. DONNADIEU, ne pouvait se porter candidat étant donné qu'il assume déjà le rôle de Président du comité de pilotage du SIC « Gorges de l'Hérault ».

Il précise que lui-même est maire d'Aumelas, la commune ayant la plus importante superficie communale dans le SIC. Il précise que ce poste sera difficile pour lui, que la démarche Natura 2000 a été difficile à mettre en place et qu'au début, en 2001, personne ne l'a accepté dont l'INAO. Il rappelle les conflits entre l'Europe et la France.

Il déclare qu'il essaiera au maximum de favoriser le consensus tout au long de la démarche. Il pense qu'il sera difficile de mettre en adéquation faune, flore et autres activités et d'obtenir un compromis.

Enfin il regrette les incertitudes vis-à-vis de l'évolution des programmes européens et des contrats aidés et demande quelle en sera l'évolution.

Il craint que les règles changent d'ici 3 ans.

Il ne pourra pas s'engager sur ce qui ne pourra pas être tenu.

Il évoque le cas des éoliennes.

Depuis les années 50, le paysage a connu une forte évolution de fermeture du milieu sur Aumelas dû en grande partie à la déprise agricole. Aumelas en est un bon exemple, avant il y avait 17 hameaux moutonniers. Aujourd'hui il n'y a presque plus de moutons car ce n'est pas viable économiquement. Il demande comment remettre en place de l'élevage sur le Causse.

5- Désignation de la structure porteuse chargée de la réalisation du document d'objectif

Mme BARTHELEMY propose la candidature de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault unique candidate.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault est désignée par les élus membres du comité de pilotage à l'unanimité.

6- Calendrier prévisionnel de réalisation du DOCOB

Mme BENE présente le planning d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) qui s'étale de novembre 2011 à décembre 2013.

M. SALASSE indique qu'il trouve le planning optimiste. Il propose de rajouter au moins 6 mois sur les diagnostics écologiques car le Formulaire Standard des Données (FSD) est actuellement minimaliste en particulier sur les chiroptères où il est nécessaire de faire l'inventaire en hiver.

M. BROCHIERO répond que le diagnostic du SIC doit d'abord porter sur les habitats et les espèces inscrits au FSD du SIC. Il ajoute que le DOCOB n'a pas vocation à être exhaustif sur toutes les espèces d'intérêt communautaire présente sur le site mais de s'intéresser aux plus emblématiques. Si besoin, des compléments d'étude pourront être prévus dans la partie actions du DOCOB. Il précise enfin que le budget dédié à l'étude est limité et que le programme européen arrive bientôt à terme. Dans ce cadre, il est important de respecter le calendrier fixé, c'est à dire qu'il faut tout avoir terminé fin 2013. Il n'est donc pas envisageable de rallonger le planning.

M. CABELLO, Maire de Montarnaud et Président du SIADE Mas Dieu, indique qu'une large concertation est importante pour concilier des intérêts diamétralement opposés. Le rythme de disparition des espèces est important. Les espèces ne sont plus adaptées à un environnement dégradé par l'homme. Enfin, il demande qui va financer la démarche.

Mme BARTHELEMY répond que l'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Europe financeront chacun à hauteur de 40%.

Monsieur SAINT-PIERRE précise que sur 150 000€ TTC estimés de budget pour l'élaboration du DOCOB, 20% seront financés par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, soit 30 000€ TTC.

Devant l'absence de questions supplémentaires Monsieur SAINT-PIERRE clôt ce premier comité de pilotage et invite les élus à se réunir le jeudi 3 novembre à 14 h pour définir de façon concertée les zones d'étude à retenir pour la réalisation des diagnostics.

Le Président du COPIL
Michel SAINT-PIERRE